

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Métropole de Lyon renforce son action en faveur de la lutte contre l'habitat indigne et les copropriétés dégradées

Lors du conseil métropolitain du 24 juin 2024, la Métropole de Lyon a voté à l'unanimité le renfort et l'extension de son action en matière de lutte contre l'habitat indigne, au bénéfice des habitants les plus modestes : en plus du renforcement des 3 dispositifs existants, la Métropole déploiera ainsi à partir de 2024 une action ciblée sur les copropriétés les plus dégradées, mobilisant son budget, les crédits de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), et avec la participation des Communes.



© Jérémy Cuenin - Métropole de Lyon

L'habitat indigne c'est le fait d'habiter dans un logement ou un local à usage d'habitation qui présente des risques pour la santé ou la sécurité : insalubrité, suroccupation, saturnisme, risque d'intoxication, menace d'effondrement... On estime qu'en France, 450 000 logements occupés sont concernés¹. Sur le territoire métropolitain, on estime à environ **2,1 % les résidences principales privées** potentiellement indignes, ce qui représente **10 683 logements**².

Une action renforcée sur les copropriétés dégradées

50 % des immeubles accompagnés par les différents programmes de lutte contre l'habitat indigne sont des copropriétés. Ces dernières rencontrent, très souvent, des problématiques de gestion, de dégradation du bâti et d'occupation fragile. Face à ce bilan, la Métropole de Lyon a souhaité **cibler ses actions vers les copropriétaires fragilisés** en mobilisant les fonds de l'Agence Nationale de l'Habitat

¹ Données du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

² Source : Parc privé potentiellement indigne, Anah (PPPI 2019)

(ANAH) avec la mise en place d'une nouvelle Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat – Copropriétés dégradées (OPAH-CD). Cet outil partenarial renforce la possibilité de financements des copropriétés présentant d'importants besoins, en termes de gestion et de travaux. L'objectif est fixé à 280 logements traités et répartis sur 17 copropriétés. L'OPAH-CD vise à inciter les copropriétaires et les instances de gestion à s'orienter vers des rénovations ambitieuses, y compris sur le plan énergétique. Le budget consacré par la Métropole de Lyon et l'ANAH sur ce nouvel outil est de 5,3 M€ en investissement.

« La lutte contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil est une préoccupation majeure de notre politique de logement. Face à ce fléau qui touche les ménages les plus fragiles nous renforçons notre action avec l'ANAH, en développant une action ciblée sur les copropriétés dégradées, qui représentant 50% des immeubles accompagnés. Plusieurs quartiers comme le secteur Gabriel Péri à Lyon et de Saint-Fons feront également bientôt l'objet de programmes dédiés. » **Renaud Payre**, Vice-Président de la Métropole de Lyon en charge de l'habitat, du logement et de la politique de la ville

Habitat indigne : un plan d'action métropolitain volontariste

Le **dispositif métropolitain de lutte contre l'habitat indigne** (DMLHI) a été fortement mobilisé ces dernières années, notamment suite aux différentes périodes de confinement en 2020 et 2021. Dans un contexte d'augmentation des fragilités sociales, et avec l'arrivée d'un nouvel exécutif, la politique de lutte contre l'habitat indigne et de lutte contre les « marchands de sommeil » a été accélérée avec la **mise en place de l'équipe métropolitaine de l'habitat** (EMHA) en 2022 et le développement de nouveaux outils pour mieux prévenir, repérer et traiter les situations d'habitat indigne : l'expérimentation du **permis de louer** sur certains secteurs de Saint-Priest, Grigny et bientôt Vénissieux et la mise en place de la **plateforme Histologe qui permet aux habitants de signaler une situation de mal-logement**.

Pour renforcer son action sur l'ensemble des 58 Communes, la Métropole de Lyon a également voté lors du conseil métropolitain un **nouveau programme d'intérêt général métropolitain de lutte contre l'habitat indigne** permettant de renforcer les objectifs d'interventions du DMLHI et de mobiliser les crédits de l'ANAH, le précédent dispositif ne le permettant pas. Son objectif est de traiter 300 logements par an et 15 immeubles, en complément des programmes d'intérêt général (PIG) « habitat indigne et dégradé ou immeubles sensibles » portant sur les Communes de Villeurbanne et Lyon ainsi qu'Oullins-Pierre-Bénite.

Ces dispositifs métropolitains et territorialisés sont complétés par de nouvelles **interventions sur** d'autres territoires concentrant les besoins, comme Saint-Fons, Givors et prochainement Lyon 3^{ème}/7^{ème} (secteur Gabriel Péri) par la réalisation d'études pré-opérationnelles d'OPAH-Renouvellement urbain.

Par ailleurs, afin d'accompagner les occupants dans leurs démarches de relogement temporaire ou définitif, la Métropole de Lyon a voté l'attribution d'une prime au relogement, d'un montant maximum de 1000 € pour les ménages sous conditions de ressources de l'ANAH.

La lutte contre l'habitat indigne en chiffres :

Près de 10 600 logements potentiellement indignes recensés sur la Métropole de Lyon
50% des immeubles accompagnés sont des copropriétés
1392 signalements effectués sur Histologe depuis sa mise en place le 1^{er} janvier 2023

Contact presse :

Laetitia LATAPY : Attachée de presse llatapy@grandlyon.com tel. 06 46 18 90 93